



À Dijon,
Le 30/04/2020,

À Mme la Directrice Académique
des Service de l'Éducation
Nationale de Côte d'Or
DSDEN 21
2G Rue du Général Delaborde,
21000 Dijon

Objet : Réouverture des établissements scolaires

Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Dans son discours devant les députés ce mardi 28 avril 2020, Edouard Philippe a confirmé les annonces faites par le président de la République et le ministre de l'Éducation Nationale concernant la réouverture des écoles et des collèges à partir du 11 mai.

Cette volonté d'imposer la réouverture, en l'absence de toute concertation avec les syndicats ou les fédérations de parents, contre l'avis du Conseil scientifique du 20 avril 2020 et de l'INSERM ne repose donc sur aucune base médicale et scientifique. Si les raisons pédagogiques et sociales sont mises en avant pour justifier cette décision ahurissante, nous ne sommes pas dupes : la motivation principale du gouvernement est d'assurer la « garde » des enfants en bas âge, afin de renvoyer au travail les salarié-e-s quoi qu'il puisse en coûter sur le plan sanitaire.

Le premier ministre n'a livré quasiment aucune information sur les moyens qui pourraient permettre cette réouverture sans mettre en danger les élèves, leurs familles, les personnels et sans provoquer une seconde vague de l'épidémie.

Dans les prochains jours vous allez certainement présenter les modalités de cette réouverture des établissements scolaires dans le département. Mais vous connaissez les caractéristiques territoriales et sociales du département de Côte-d'Or, vous savez aussi que la région Bourgogne a été durement touchée par l'épidémie et vous ne pouvez ignorer le grand décalage qui existe entre le discours de Tartuffe du gouvernement et la réalité dans nos établissements scolaires. Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants de maternelle ou d'élémentaire ? Comment protéger les élèves et les personnels sans utiliser de masques à 15 élèves par classe alors que la limite d'accueil des enfants de soignants est fixée à 10 élèves.

Comment échanger dans le cadre de l'acquisition du langage en maternelle ou d'un cours de langue au collège en restant protégé par un masque ?

Comment assurer la désinfection pluri-journalière des tables, des chaises, des supports pédagogiques manipulés par les élèves des écoles alors qu'en temps normal ces nettoyages s'effectuent à des fréquences hebdomadaires, au mieux, mais plus généralement annuelles.

Comment empêcher la contamination d'un établissement scolaire quand les contacts ne peuvent être évités lors des récréations et des intercourses dans les petites cours et les couloirs exigus et que les toilettes sont très souvent en nombres insuffisants ou rapidement souillés ?

Comment assurer le respect des gestes barrières dans des locaux souvent inadaptés à la distanciation sociale préconisée par les médecins ?

Comment assurer l'absence de contamination dans les transports scolaires notamment dans les nombreux espaces ruraux de notre département ?

La liste pourrait être ainsi déroulée sur plusieurs pages et démontrer ainsi l'improvisation la plus totale et l'incohérence d'un « plan » de déconfinement inacceptable. Pour la CGT Educ'action, rien ne sera prêt pour assurer une réouverture dans des conditions sanitaires satisfaisantes en mai. Cela demande en effet une réflexion et un travail pédagogique intenses ainsi qu'une adaptation importante des locaux et des modalités d'accueil (restauration, transports, entretien) qui ne peuvent pas s'improviser en quelques semaines.

Plus que jamais, le syndicat départemental CGT Educ'action exige l'abandon de cet objectif de réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai. La raison et le sens de la responsabilité devraient pousser les autorités départementales à repousser à septembre la réouverture de tous les établissements scolaires de Côte-d'Or. Plutôt que de rater une réouverture précipitée, la CGT Educ'action demande que l'énergie de la communauté éducative soit consacrée à réussir la rentrée de septembre tant au niveau des conditions sanitaires que des moyens supplémentaires qui devront être alloués aux établissements pour rattraper le retard accumulé cette année.

Si tel n'était pas le cas, la CGT Educ'action prendrait toutes ses responsabilités pour défendre la santé et la sécurité des personnels enseignants et non-enseignants, des élèves et de leurs familles par tous les moyens qu'elle jugera nécessaires (droit d'alerte et droit de retrait, recours juridique, préavis de grève...).

La secrétaire départementale de la CGT Educ'action 21,

Mathilde COLAS-MIZON

